

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7291 Société : SLAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S. A. Doush LATIFH

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie **M22-0026094**

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-715232

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7291 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FADOUA LATIFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 61 44 66 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : maladie de système

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30/06/2022

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

Dr Hind Bouziane Oumghari

Spécialiste en Médecine Interne

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Casablanca et Bordeaux

Maladies de système - Rhumatologie

Grands syndromes - Pathologie vasculaire

Diabétologie - Nutrition - Gériatrie

د. هند بوزيان أو מג'اري

إختصاصية في الأمراض الباطنية

خريجة كلية الطب

بالدار البيضاء و بوردو

الأمراض المجموعية - أمراض الروماتيزم

المتلازمات الكبيرة - أمراض الشرايين

داء السكري - التغذية - طب الشيخوخة

Dile
Semay
Raoui

Casablanca, le :

30.6.2022

69,00
Doxicinex
1c à 5 x 3 13



LOT: 220107
DUO: 01/2025
69,00DH



PHARMACIA HAJAJMA
Nadia ZENNAMA
Avenue du Phare, Résidence Taghazout
Casablanca - Tél.: 05 22 20 28 67

297,00

- Symbiotic

366,00 x 215

Dr. Hind Bouziane

Spécialiste En Médecine Interne

Bd. Abdellatif Ben Bakkal N°9
Boulevard Abdellatif Ben Bakkal N°9

Route de Casablanca, 2ème Etage N° 13557

Tel.: 05 22 98 59 86 - 06 94 31 55 57

SYNTHEMEDIC
22 rue scoubidou al ouam roches
nières casablanca
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg
Flacon de 120 doses
104/4 DMP/21/NRO P.P.V. 297,00 DH
6 118001 020706

SMHS
FEV-22
JAN-24



1ug

شارع عبد المؤمن، رقم 9 زنقة البشير لعلج، إقامة أوسمان 1، ص 13557

Tél. : 05 22 98 59 86 - 06 94 31 55 57 • E-mail : hind_bouziane@hotmail.fr

Dr Hind Bouziane Oumghari

Spécialiste en Médecine Interne

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Casablanca et Bordeaux

Maladies de système - Rhumatologie

Grands syndromes - Pathologie vasculaire

Diabétologie - Nutrition - Gériatrie

د. هند بوزيان أومغاري

إختصاصية في الأمراض الباطنية

خريجة كلية الطب

بالدار البيضاء و بوردو

الأمراض المجموعة - أمراض الروماتيزم

المتلازمات الكبيرة - أمراض الشرايين

داء السكري - التغدية - طب الشيخوخة

Nelle Semaj Dossig

Casablanca, le : 30.6.2022

HLA B 2A

AAN (RF)

VS . CPP. N P P P P

EPP

LABORATOIRE ANNEE
MEDICALS 20450 - Casablanca
679, Bd Al Qods 20450
Tel : 05 22 52 15 83
Fax : 05 22 21 52 11

Dr. Hind Bouziane
Spécialiste En Médecine Interne
Bd. Abdelmoumen, Rue Bachir Laalaj, N°9
Im. Oushmane 1, 3ème Etage, N°17 - Casablanca
Tel.: 05 22 98 59 86 - 06 94 31 55 57

Bd. Abdelmoumen, Rue Bachir Laalaj N°9, Im. Oushmane 1, 3^{ème} étage, n°17 - Casablanca

شارع عبد المؤمن، رقم 9 زنقة البشير لعلاج، إقامة أوسمان 1، ط 3 رقم 17 - الدار البيضاء

Tél. : 05 22 98 59 86 - 06 94 31 55 57 • E-mail : hind_bouziane@hotmail.fr



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 25 juillet 2022

Enfant SERRAJ RANIA

FACTURE N° 169825

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Electrophorèse des protéines sériques -----	B	210	
Calcium -----	B	30	
Vitamine D -----	B	450	
Protéine C réactive -----	B	100	
Ac Anti - nucléaires -----	B	150	
HLA B27 -----	B	430	Total : B 1480

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER 2 008,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Mille huit Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd El Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biogiste

Diplômé des facultés de Médecine et de la Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 25/07/22

Prélèvement effectué à 10:54

Édition du : 27/07/22

Enfant SERRAJ RANIA

Docteur HIND BOUZIANE OUMGHARI

Réf. : 22G1043

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales
(Fille > 12 ans)

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,75	M/mm ³	4,2 - 5,2
Hémoglobine -----:	13,3	g/100 ml	12 - 16
Hématocrite -----:	40	%	35 - 45
- V.G.M. -----:	84 *	µ ³	85 - 95
- T.C.M.H. -----:	28	pg	28 - 32
- C.C.M.H. -----:	33	g/100 ml	30 - 35

GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	10 790	/mm ³	4500 - 13000
<u>Formule leucocytaire</u>			
Polynucléaires Neutrophiles -----:	47,4	* %	50 - 70
Soit :	5 14	/mm ³	2000 - 7500
Polynucléaires Eosinophiles -----:	10,8	* %	1 - 3
Soit :	1 165	/mm ³	40 - 300
Polynucléaires Basophiles -----:	0,6	%	< 1
Soit :	65	/mm ³	< 100
Lymphocytes -----:	32,0	%	20 - 40
Soit :	3 453	/mm ³	1500 - 4000
Monocytes -----:	9,2	%	1 - 14
Soit :	993	/mm ³	40 - 1000

PLAQUETTES

Résultat -----:	303 000	/mm ³	150000 - 400000
-----------------	---------	------------------	-----------------



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 25/07/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 27/07/22

Enfant SERRAJ RANIA

Docteur HIND BOUZIANE OUMGHARI

Réf. : 22G1043

Compte Rendu d'Analyses

VITESSE DE SEDIMENTATION

(Vacuette Grainer)

1^{ère} heure -----:
2^{ème} heure -----:

29 * mm
55 * mm

Normales

< 10

< 20



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 25/07/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 27/07/22

Enfant SERRAJ RANIA

Docteur HIND BOUZIANE OUMGHARI

Réf. : 22G1043

Compte Rendu d'Analyses

B I O C H I M I E

ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES

Normales

Albumine -----:	55,4	%	
Soit :	39,9	g/l	
Alpha 1 Globulines ----- :	3,2	%	
Soit :	2,3	g/l	
Alpha 2 Globulines ----- :	11,2	%	
Soit :	8,1	g/l	
Betal Globulines ----- :	6,8	%	
Soit :	4,9	g/l	
Beta 2 Globulines -----:	6,4	%	
Soit :	4,6	g/l	
Gamma Globulines -----:	17,0	%	
Soit :	12,2	g/l	
Protéines Totales -----:	72	g/l	60 - 80
Rapport Albumine / Globulines -----:	1,24		

B I O C H I M I E SANGUINE

(Cobas Roche C-311)

Calcium. -----:	92,60	mg/l	86 - 107
-----------------	-------	------	----------

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

NCSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 25/07/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 27/07/22

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Enfant SERRAJ RANIA

Docteur HIND BOUZIANE OUMGHARI

Réf. : 22G1043

Compte Rendu d'Analyses

VITAMINES

Normales

Vitamine D2/D3 (25 - Hydroxy) -----: 34 microg/l
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Interprétation :

Valeurs souhaitables : > 30 µg/l

Insuffisance : 10 à 30 µg/l

Carence : < 10 µg/l

Toxicité : > 100 µg/l

PROTEINES SPECIFIQUES

(COBAS ROCHE C-311)

Normales

Protéine C réactive us -----: 1 mg/l < 6

AUTO IMMUNITE

ANTICORPS ANTI NUCLEAIRES ----- : <40

(Immunofluorescence Indirect sur cellules HEP-2)

Type de fluorescence:

Négatif : < 40

IMMUNO - SEROLOGIE

HLA B27 ----- : Absence de HLA-B27
VOIR COMPTE RENDU CERBA CI-JOINT

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Dossier N° : 220725220356

Nom : SERRAJ Rania

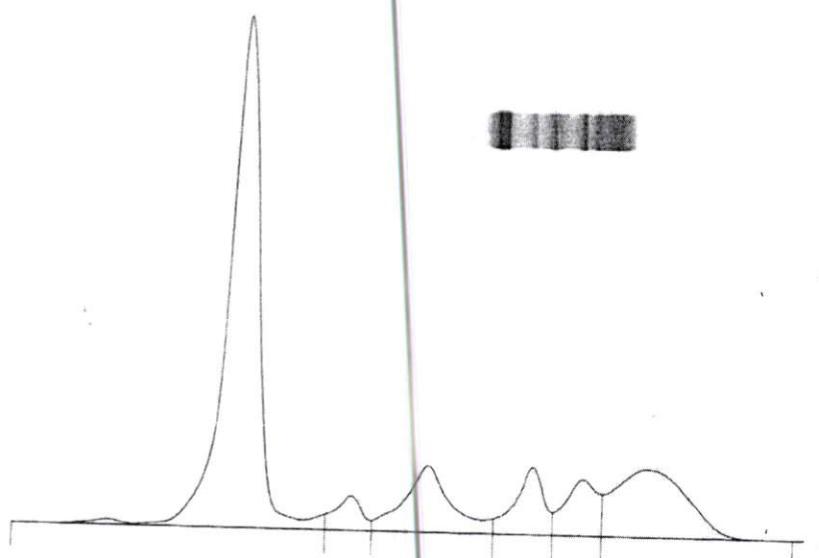
Echantillon N° : 1

Examen du : 26/07/2022

Prescripteur: MAND

Electrophorèse des protéines sériques

Technique capillaire : Capillarys 2 flex piercing



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L
Albumine	55,4	< 55,8 - 66,1	39,9	40,2 - 47,6
Alpha 1	3,2	2,9 - 4,9	2,3	2,1 - 3,5
Alpha 2	11,2	7,1 - 11,8	8,1	5,1 - 8,5
Beta 1	6,8	4,7 - 7,2	4,9	3,4 - 5,2
Beta 2	6,4	3,2 - 6,5	4,6	2,3 - 4,7
Gamma	17,0	11,1 - 18,8	12,2	8,0 - 13,5

Rapp. A/G : 1,24

P. T. : 72 g/L

Commentaire : Profil électrophorétique sensiblement normal.

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82
Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr
LE BIOLOGISTE

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347

Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	A. Ganon
H. Belaouni	S. Haim-Boukobza
J-M. Costa	P. Kleinfinger
M-M. Coude	I. Lacroix
S. Defasque	I. Lanois
F. Floc'h	A. Legrand

L. Lohmann	S. Schmit
S. Malard	S. Serero
S. Mehlal Sedkaoui	S. Trombert
M. Perret	M. Valduga
M. Roussel	A. Valeri
S. Samaan	L. Verdurmé
	B. Visseaux

Biologistes Généticiens
D. Trost

SERRAJ

RANIA

Né(e) le 15.09.2008

Sexe : F

Dossier n° : 22Q0642273

Transmis par	LABM MANDARONA		
Prescrit par :	Dr -		
Vos références :	INMA1317544 / SE22G1043	14299	
Enregistré le :	26.07.2022	Édité le :	27.07.2022
Ex envoyé(s) au(x) :	Laboratoire		

G / w 994-101 / s 994-101

LABM MANDARONA
DR BOUMZEBRA ABDERRAHMAN
679 BLD AL QODS
20460 CASABLANCA
MAROC

• RECHERCHE DE L'ANTIGENE HLA-B27 PAR CYTOMETRIE EN FLUX

Prélèvement : 25.07.2022 Sang EDTA 10h 54

Indication

Non précisée

Résultat

ABSENCE de l'antigène HLA-B27

Commentaire

L'absence de cet antigène n'exclut pas le diagnostic d'une spondylo-arthrite*.

(*Recommandations ASAS 2009; Lancet. 2017;390:73-84. Axial spondyloarthritis. Sieper J et al.)

Pour vos prochains dossiers, merci de nous adresser la fiche de prescription médicale "Typage HLA" que vous pouvez télécharger à partir de notre site internet.

(https://www.lab-cerba.com/files/live/sites/Cerba/files/documents/FR/HLA_FDE_CONS_ATTES_FR.pdf) .

Jean-Marc Costa



Stéphanie Malard (01 34 40 20 20)



Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux).
Portée disponible sur www.cofrac.fr
Les examens accrédités sont identifiés par la mention #